



**DECISION N° 2022/038**  
**portant fixation d'un tarif spécial lancement de l'abonnement pour**  
**l'utilisation des vélos à assistance électrique**

**La Présidente de la Communauté de Communes du Gévaudan**

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°2021-54 du 15 septembre 2021 relative aux délégations accordées par le Conseil Communautaire à Mme la Présidente, en application de l'article L5211-10 du CGCT,

Vu la délibération N°2022-077 du 23 juin 2022 relative à la fixation des tarifs de location de vélos à assistance électrique en libre-service, et notamment le prix de l'abonnement annuel à 10€ pour les habitants du territoire,

Considérant l'intérêt de proposer une offre promotionnelle pour accompagner le lancement du dispositif,

**DÉCIDE**

**Article 1 :** d'offrir un crédit de 5€ par compte utilisateur créé pendant la période du 13 au 20 juillet 2022 inclus. Ce crédit sera valable et utilisable pendant 1 mois.

**Article 2 :** Ampliation de la présente décision sera transmise à :  
- Monsieur le Préfet de la Lozère  
- Monsieur le Trésorier de Marvejols  
- Madame la Présidente certifie que la copie de la présente décision a été publiée sur le site Internet de la Communauté de Communes le 12 juillet 2022

Fait à Marvejols, le 12 juillet 2022

La Présidente,  
**Patricia BREMOND**



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**REÇU EN PREFECTURE**

Le 13/07/2022

Application agréée E-legalite.com

Communauté de Communes du Gévaudan, 4 rue des Chazelles - 48100 MARVEJOLS - Tél. : 04.66.32.38.41. - Fax : 04.66.42.61.54.  
Mail : [accueil@cc-gevaudan.fr](mailto:accueil@cc-gevaudan.fr) - Site : [www.cc-gevaudan.fr](http://www.cc-gevaudan.fr)